FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Bougie parfumée ORLANDO — VANILLE, FRAISE & CHOCOLAT

IDENTIFICATION	DONNÉES
Produit	Bougie artisanale Orlando – Vanille, Fraise & Chocolat, en récipient
Référence documentaire	CA-FDS-BOU-ORLANDO-VFC · Édition 1.0 (projet)
Date d’émission	10 novembre 2026
Responsable de la fiche	Candles Adventure · 15 Nantiveul · 35510 Cesson-Sévigné · France
Contact	07 69 25 39 06 · candlesadventure@gmail.com
UFI	Non communiqué — aucun UFI reporté pour cette bougie

SYNTHÈSE RÉGLEMENTAIRE

Classification CLP — référence fournisseur	Étiquetage — référence fournisseur
FDS « Bougie hotel 7 % » (29/04/2025) : Skin Sens. 1B, H317 — Peut provoquer une allergie cutanée. Classement de la recette Candles Adventure à confirmer.	Mention d’avertissement : Attention ; pictogramme GHS07 si H317 confirmé. EUH208 avec substances sensibilisantes mentionnées en rubrique 2. Aucun UFI communiqué pour Orlando.

Ce document concerne la bougie finie Candles Adventure, élaborée à partir du parfum « Hôtel ». La formule et les fournisseurs ne sont pas publiés. Les teneurs fournisseur à 7 % ne doivent pas être assimilées sans recalcul à celles de notre mélange.

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l’entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Orlando – Vanille, Fraise & Chocolat. Bougie parfumée en récipient. Aucun numéro UFI fourni pour le produit fini.

1.2 Utilisations identifiées et déconseillées

Bougie parfumée pour le grand public. Ne pas ingérer, appliquer sur la peau ni employer en dehors des consignes de sécurité des bougies.

1.3 Renseignements sur le fournisseur de la FDS

Candles Adventure · 15 Nantiveul · 35510 Cesson-Sévigné · France. Tél. 07 69 25 39 06 · candlesadventure@gmail.com.

1.4 Numéro d’appel d’urgence

France : ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59. Urgence vitale : 15 ou 112.

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

La FDS de référence « Bougie hotel 7 % » classe son mélange Skin Sens. 1B — H317. La classification de la bougie Orlando à sa concentration réelle en parfum nécessite une confirmation par calcul CLP ; la classification du parfum concentré ne s’applique pas directement à la bougie.

2.2 Éléments d’étiquetage

Référence 7 % : GHS07 ; Attention ; H317 — Peut provoquer une allergie cutanée. P101 — En cas de consultation d’un médecin, garder à disposition le récipient ou l’étiquette. P102 — Tenir hors de portée des enfants. P103 — Lire l’étiquette avant utilisation. P302+P352 — EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l’eau. P333+P313 — En cas d’irritation ou d’éruption cutanée : consulter un médecin. P501 — Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

EUH208 selon la FDS fournisseur 7 % : Contient linalool, 4-tert-butylcyclohexyl acetate, 3,7-dimethyloctan-3-ol, (Z)-3,4,5,6,6-pentamethylhept-3-en-2-one, veratraldehyde. Peut produire une réaction allergique. La liste et la nécessité d’affichage sont à revalider pour la formule Orlando.

2.3 Autres dangers

Risque de brûlure par la cire ou le verre chaud et risque d’incendie lié à la mèche. Les FDS fournisseur ne signalent pas de substances PBT/vPvB ou perturbateurs endocriniens identifiés selon les critères indiqués.

RUBRIQUE 3 — Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Matrice de cire végétale avec composition parfumante et auxiliaire de fabrication. Les concentrations ci-dessous sont celles de la bougie témoin du fournisseur à 7 %, et non des valeurs validées pour Orlando. Elles servent de référence à un recalcul en fonction du poids réel des matières premières.

Substance / CAS	Teneur témoin 7 %	Classification du composant
Benzoate de benzyle · 120-51-4	1,75 %	H302 ; H400 ; H411
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle · 32210-23-4	1,12 %	H317
3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde · 121-32-4	1,05 %	H319
Vératraldéhyde · 120-14-9	0,56 %	H302 ; H317
Linalol · 78-70-6	0,21 %	H315 ; H317 ; H319
(Z)-3,4,5,6,6-pentamethylhept-3-en-2-one · 81786-73-4	0,196 %	H317 ; H411
3,7-dimethyloctan-3-ol · 78-69-3	0,14 %	H315 ; H317 ; H319

Les mentions H ci-dessus se rapportent aux substances individuelles, et non automatiquement à la bougie finie.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Mesures de premiers secours

Inhalation : se rendre à l’air frais en cas de gêne liée aux fumées. Peau : laver à l’eau et au savon ; en cas de contact avec de la cire chaude, refroidir sous eau courante sans arracher la cire adhérente. Yeux : rincer prudemment à l’eau pendant plusieurs minutes. Ingestion : rincer la bouche, ne pas faire vomir, contacter un professionnel de santé si nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets

Une réaction allergique cutanée est possible ; risque de brûlure thermique par la cire fondue ou le verre chaud.

4.3 Indication des soins médicaux

Traitement symptomatique ; consulter en cas de brûlure importante, irritation persistante ou réaction allergique.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l’incendie

5.1 Moyens d’extinction

Mousse, poudre sèche, CO_2 ou sable selon le foyer ; éviter de projeter un jet d’eau puissant sur la cire en fusion.

5.2 Dangers particuliers

La combustion peut produire des fumées et gaz dangereux, dont oxydes de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter une protection adaptée et un appareil respiratoire autonome en cas d’incendie important. Éviter les rejets dans les eaux de surface.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles

Écarter les sources d’ignition ; laisser refroidir la cire ; se protéger du verre cassé.

6.2 Protection de l’environnement

Éviter les rejets dans les égouts, sols et milieux aquatiques.

6.3 Méthodes de nettoyage

Laisser durcir la cire puis recueillir mécaniquement les résidus ; éliminer conformément aux consignes locales.

6.4 Référence à d’autres rubriques

Voir rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions de manipulation

Poser sur un support stable et résistant à la chaleur, loin de tout matériau inflammable. Ne jamais laisser une bougie allumée sans surveillance. Tenir hors de portée des enfants et des animaux ; ne pas déplacer le récipient chaud.

7.2 Conditions de stockage

Stocker dans le récipient d’origine, au sec, à température ambiante et à l’abri du soleil et de la chaleur.

7.3 Utilisation finale

Bougie parfumée d’ambiance en contenant.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l’exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d’exposition professionnelle spécifique pour la bougie finie n’est identifiée dans la FDS fournisseur de référence.

8.2 Contrôles de l’exposition

Utilisation domestique : aérer normalement, éviter l’inhalation excessive des fumées. Pour la fabrication, utiliser protections thermiques, lunettes et gants adaptés à la manipulation de cire chaude.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Propriétés essentielles

Propriété	Donnée relative à Orlando
État physique	Solide, mélange cireux en récipient de verre
Couleur	Selon aspect de la bougie
Odeur	Gourmande : vanille, fraise et chocolat (description commerciale)
pH	Non applicable à un mélange cireux anhydre
Fusion / ramollissement	Non déterminé sur le produit fini
Point d’éclair	Non déterminé sur la bougie ; référence fournisseur parfum/bougie : > 100 °C
Solubilité dans l’eau	Cire pratiquement insoluble
Densité et autres paramètres	Non mesurés sur le mélange fini

9.2 Autres informations

Une mèche allumée initie volontairement une flamme ; les mesures usuelles de sécurité incendie restent nécessaires.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 / 10.2 Réactivité et stabilité

Stable dans les conditions normales de stockage ; la combustion de la mèche est le mode d’utilisation prévu.

10.3 / 10.4 Réactions dangereuses et conditions à éviter

Éviter surchauffe, chaleur excessive, flammes non contrôlées et contact avec des matériaux inflammables.

10.5 / 10.6 Incompatibilités et produits de décomposition

Tenir à l’écart des oxydants puissants. En cas de combustion anormale ou d’incendie : formation possible d’oxydes de carbone et de fumées irritantes.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Classes de danger CLP

La référence fournisseur à 7 % classe la bougie comme sensibilisant cutané de catégorie 1B (H317). Aucun essai toxicologique sur la recette spécifique Orlando n'a été fourni. Les conclusions pour les autres classes de danger doivent suivre le calcul de la composition réelle. La cire chaude peut causer des brûlures physiques.

11.2 Autres dangers

Les données disponibles ne permettent pas de conclure à des effets perturbateurs endocriniens pour le mélange fini.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

La fragrance concentrée de référence est classée dangereuse pour le milieu aquatique (H400, H411). La classification écologique de la bougie finie doit être calculée sur sa composition réelle ; éviter tout rejet dans l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de mesures expérimentales sur Orlando.

12.3 / 12.4 Bioaccumulation et mobilité

Pas de données expérimentales sur la bougie finie ; la matrice cireuse est peu soluble dans l'eau.

12.5 / 12.6 PBT/vPvB et perturbation endocrinienne

La FDS fournisseur ne signale pas de substances évaluées PBT/vPvB ou identifiées comme perturbateurs endocriniens selon les critères qu'elle mentionne.

12.7 Autres effets

Ne pas jeter de cire, d'huiles parfumées ou de résidus dans les canalisations ou l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Respecter les consignes locales de collecte pour les résidus de cire, le récipient en verre et les accessoires. Ne pas verser de cire liquide dans l'évier.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 à 14.5 Numéro ONU, classe, groupe, dangers pour l'environnement

Selon la FDS fournisseur de la bougie à 7 %, pas de classement en marchandises dangereuses pour les transports réglementés sous les conditions précisées. Cette appréciation reste à confirmer pour Orlando à sa composition finale.

14.6 Précautions particulières

Protéger le verre des chocs et des températures élevées pendant transport et stockage.

14.7 Transport maritime en vrac

Non applicable à une bougie conditionnée en récipient.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementation spécifique

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006, annexe II modifiée par le règlement (UE) 2020/878 ; règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et adaptations applicables. Des règles de sécurité spécifiques aux bougies et obligations d'étiquetage du produit de consommation s'appliquent également. Aucun UFI communiqué pour Orlando : ne pas reprendre l'UFI du parfum concentré fournisseur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique spécifique de la bougie Orlando fournie.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

16.1 Texte intégral des mentions de danger utilisées

H302 — Nocif en cas d'ingestion. H315 — Provoque une irritation cutanée. H317 — Peut provoquer une allergie cutanée. H319 — Provoque une sévère irritation des yeux. H400 — Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 — Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 — Contient des substances sensibilisantes ; peut produire une réaction allergique.

16.2 Sources et méthode

Documents fournisseur transmis : « Parfum hotel », version 1 du 24/04/2025 (13 pages) ; « Bougie hotel 7 % », version 1 du 29/04/2025 (10 pages). Correspondance commerciale communiquée : Orlando – Vanille, Fraise & Chocolat = parfum Hôtel de Terre de Bougies. Modèle de présentation : fiche Candles Adventure « Tahiti – Monoï » du 08/11/2026.

La référence « Bougie hotel 7 % » est une formulation témoin et non une preuve que la bougie Orlando est parfumée à exactement 7 % en masse. Le pourcentage effectif, les concentrations des constituants et la classification CLP requièrent un recalcul fondé sur les masses et fiches techniques de toutes les matières du produit fini.

16.3 Historique et statut

Édition 1.0 du 10/11/2026 : création du document Candles Adventure pour Orlando, à partir des documents Hôtel du fournisseur. Statut : PROJET — validation réglementaire de la classification et des teneurs encore nécessaire avant diffusion comme FDS définitive.

Les informations sont établies à partir des documents disponibles et du produit décrit. Elles ne constituent pas une validation réglementaire de la recette finale. Toute modification de formule ou nouvelle donnée sur les matières premières impose un réexamen.